

## **KENYA**

### **Mémoire adressé au nouveau gouvernement en faveur des droits humains**

*Index AI : AFR 32/004/2003*

Au moment où le nouveau gouvernement entre en fonction, Amnesty International appelle les dirigeants nouvellement élus à s'engager à respecter et à faire respecter les droits humains et les libertés fondamentales figurant dans leur législation nationale et dans les traités internationaux relatifs aux droits humains signés et ratifiés par le Kenya.

Dans un mémoire adressé ce mardi 18 février au nouveau gouvernement, Amnesty International salue les signes positifs en faveur des droits humains au Kenya, parmi lesquels l'engagement en faveur de l'abolition de la peine de mort, d'une justice de transition, la poursuite des personnes présumées responsables d'actes de torture, l'attribution d'indemnités de réparation aux personnes ayant survécu à des actes de torture, des mesures pour protéger les droits des enfants des rues et un changement de politique à l'égard des réfugiés.

« *En accord avec ces engagements, le gouvernement du Kenya devrait prendre des mesures rapidement, présenter de nouvelles lois au parlement si cela est nécessaire et prendre toute autre mesure administrative requise* », a déclaré l'organisation.

Amnesty International appelle également le gouvernement du Kenya à envisager des mesures dans les domaines suivants :

- Impunité : le gouvernement devrait ouvrir des enquêtes approfondies et indépendantes sur les violations des droits humains dont les différents rapports ont fait état dans la période qui a précédé les élections de décembre 2002 ; sur les violations des droits humains décrites dans le rapport de la Commission Akiwumi ; ainsi que sur les assassinats politiques et « disparitions ». Les auteurs présumés doivent être traduits en justice.

- Torture et mauvais traitements : le gouvernement devrait dire clairement qu'il ne tolérera ni actes de torture ni mauvais traitements de la part de responsables de l'application des lois ; que toute allégation de torture sera examinée par un juge ; que des médecins seront formés pour constater les actes de torture ; qu'il achèvera de mettre en

œuvre toutes les recommandations contenues dans le rapport 1999 du Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture.

- Violence contre les femmes : le gouvernement devrait réformer les lois et coutumes afin de faire de tout acte de violence à l'encontre des femmes, viols conjugaux inclus, une infraction reconnue par le Code pénal ; des mécanismes devraient être mis en place dans les commissariats de police, les hôpitaux et les cliniques afin de faciliter une prise en charge compréhensive et réelle des affaires de violence contre les femmes, des programmes d'éducation et de formation des officiers de police judiciaire concernant les actes criminels à l'encontre des femmes devraient être établis.

- Administration de la justice et réforme judiciaire : Amnesty International appelle le gouvernement à garantir le droit de tout Kenyan à un procès équitable ; à accélérer la réforme judiciaire en mettant en place un ensemble de procédures visant à régler le problème des magistrats et des juges corrompus ; à fournir des ressources financières et techniques adéquates pour la mise en place d'une réforme judiciaire ; à améliorer le niveau professionnel de tous les magistrats en leur donnant une formation.

- Révision de la Constitution du Kenya : l'organisation demande au gouvernement de considérer comme prioritaire le processus de réforme de la Constitution afin de garantir les droits fondamentaux de tous les Kenyans à long terme.

- Ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains : le gouvernement devrait ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits humains que le Kenya n'a pas encore ratifiés.

« *Chaque Kenyan a le droit de vivre dans une société où ses droits fondamentaux sont respectés en droit et en pratique. Tous ceux qui gouvernent le Kenya aujourd'hui devraient s'engager publiquement à ce que les droits humains deviennent une réalité pour tous les Kenyans* », a déclaré Amnesty International. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**